

# MR de St. Laurent

## Plan d'accessibilité

### Déclaration d'engagement

La MR de Saint-Laurent s'est engagée à fournir des services et à assurer l'égalité d'accès à tous, peu importe leurs capacités. Nous nous engageons à respecter la dignité et l'indépendance des personnes handicapées et, ce faisant, à offrir l'égalité des chances d'accéder et de bénéficier des mêmes services.

### Politiques d'accessibilité

- 1) Répondre aux besoins de communication de tous les clients.
- 2) Répondez aux besoins d'accessibilité de tous les clients via des portes automatisées et un accès en fauteuil roulant.
- 3) Autoriser les appareils et accessoires fonctionnels sur notre lieu de travail
- 4) Accueillir les personnes de soutien dans notre lieu de travail
- 5) Autoriser les animaux d'assistance sur notre lieu de travail
- 6) Informez les clients lorsque les services accessibles ne sont pas disponibles
- 7) Invitez les clients à fournir des commentaires et des besoins
- 8) Évaluer les obstacles existants et mettre en place des plans pour y remédier
- 9) Former le personnel au service client accessible

20 décembre 2017



## M.R. de St. Laurent

# RÉSOLUTION

Date: 20 décembre 2017

Résolution # 407/2017

Ému par: Tom Johnson

Appuyé par: Laurent Kerbrat

**ATTENDU QUE** l'article 33 de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains (LAM) invite les organisations du secteur public à créer et à mettre à jour des plans d'accessibilité tous les deux ans pour faire preuve de leadership dans la prise en compte de l'accessibilité dans les politiques et les pratiques afin de s'assurer que les personnes de toutes capacités ont un accès complet aux programmes et services conçu pour répondre aux besoins du public.

**ET ATTENDU QUE** le personnel de la MR a rédigé et présenté au Conseil un plan d'accessibilité qui comprend une déclaration d'engagement et un aperçu des politiques d'accessibilité, plan qui sera affiché sur le babillard de la MR et sur le site Web de la MR.

**ET DE PLUS, ATTENDU QU'**il est entendu que le plan sera révisé de temps à autre et que d'autres évaluations de l'accessibilité aux services de la MR seront effectuées de façon continue.

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le conseil approuve ledit plan d'accessibilité tel que présenté.

**Porté / Défait**

Cheryl Smith

Présidente